

Livret d'information : à l'intention des usagers

SOINS AMBULATOIRES PEDIATRIQUES



DE L'HOPITAL DE PAU

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU SERVICE

ENTRÉE



II - CONDITIONS DE LA PRISE EN CHARGE EN AMBULATOIRE

III - SERVICES PROPOSES



IV - PREPARER VOTRE ARRIVEE



V - VOTRE JOURNEE D'HOSPITALISATION EN AMBULATOIRE



Dans la perspective de la prochaine intervention de votre enfant prévue en activité de chirurgie pédiatrique, nous souhaitons vous informer des modalités de votre séjour afin de mieux vous satisfaire.





PRESENTATION DU SERVICE

Ouvert en janvier 2002, l'activité ambulatoire située dans le service de Pédiatrie au rez-de-chaussée de l'Hôpital de Pau est composé de 3 chambres doubles avec cabinet de toilette.

Il est possible que trois enfants se trouvent dans la même chambre faute de place dans le service (en particulier lors d'épidémies touchant les tout-petits). Dans ce cas, il faut respecter le calme des enfants.

L'originalité de ce service réside dans le type de séjour limité à quelques heures dans la journée.

Cette prise en charge peut être proposée aux parents pour différentes spécialités chirurgicales et non chirurgicales (comme les Potentiels Evoqués Auditifs ou Potentiels Evoqués Visuels etc...) associées à tout mode d'anesthésie (loco-régionale, locale, générale).

Cette organisation de soins de courte durée repose sur des techniques fiables et des règles strictes qui n'ont qu'un seul but:

Assurer à votre enfant et à vous, parents, une sécurité et une qualité maximales dans les soins apportés.



Le service de Pédiatrie accueille les enfants à partir de 7h du lundi au vendredi.

Toutefois, en dehors de ces jours, vous pouvez joindre le service de Pédiatrie 24h/24h où vous trouverez une permanence médicale et paramédicale.

Pendant votre séjour, une équipe pluridisciplinaire coordonne ses compétences pour répondre efficacement à vos besoins.

Elle se compose du chirurgien, du médecin anesthésiste réanimateur, du pédiatre, de l'interne, du cadre de service, de l'infirmier(e), de l'auxiliaire de puériculture, d'agents des services hospitaliers et de brancardiers.

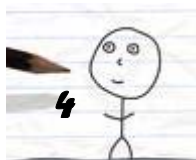




CONDITIONS DE LA PRISE EN CHARGE EN AMBULATOIRE

Le séjour en ambulatoire doit être proposé par le chirurgien en accord avec le médecin anesthésiste et vous-même. Cette prise en charge exige certaines conditions.

- 1° Être âgé de plus de 6 mois.
- 2° Être domicilié pour la première nuit à moins de 40 minutes de l'hôpital de Pau.
- 3° Avoir un téléphone afin de pouvoir appeler le service de pédiatrie.





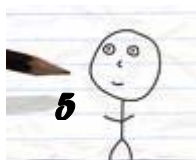
SERVICES PROPOSES

1° Les visites sont autorisées durant votre séjour, en respectant l'intimité et le repos des enfants hospitalisés de 13h30 à 20h30. Seule la présence des parents (père-mère) est autorisée le matin.

2° La possibilité d'être joint par téléphone dans votre chambre et d'appeler à l'extérieur sur demande auprès de l'accueil de l'hôpital. Si vous voulez utiliser votre téléphone portable, veuillez sortir des murs de l'hôpital.

3° La télévision vous est proposée gratuitement. Il vous suffit d'appuyer sur la télécommande posée sur la table de nuit. Surtout il ne faut pas toucher les boutons de la télé.

4° Les parents auront la possibilité de prendre un repas au self de l'hôpital, ou à la cafétéria située dans le hall de l'hôpital, ou acheter des sandwiches dans les distributeurs situés au même endroit. En dernier lieu, il est toléré de manger dans la chambre tout en sachant que **votre enfant doit rester à jeun.**





PREPARER VOTRE ARRIVEE

N'oubliez pas d'apporter:

1° Les résultats du bilan sanguin de votre enfant s'il a été demandé par l'anesthésiste.

2° Toutes les radios concernant le motif de l'hospitalisation.

3° Le carnet de santé de votre enfant.

4° Le questionnaire pré-anesthésique pédiatrique consciencieusement rempli.

5° Les médicaments habituels de l'enfant, s'il en a, avec leur ordonnance. Selon les prescriptions du médecin anesthésiste vu en consultation, ils seront éventuellement donnés à l'enfant.

6° La carte vitale et mutuelle.

❖ Durant votre séjour, nous vous déconseillons d'amener des objets de valeur.

Le cas échéant, ils restent sous votre responsabilité.

Gardez toujours avec vous vos téléphones portables, vos sacs à mains, vos chéquiers...



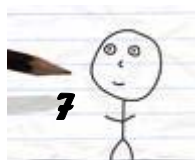


VOTRE JOURNEE D'HOSPITALISATION EN AMBULATOIRE

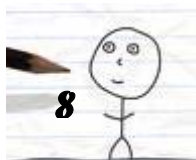
Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions durant votre séjour, nous vous rappelons les recommandations suivantes.

Merci de les respecter.

- Votre enfant doit être strictement à jeun depuis au moins 00h00 (à partir de minuit, il ne doit pas manger, pas de bonbon, ni de chewing-gum). L'ingestion de liquide clair (eau sucrée, eau et sirop) est possible jusqu'à 2h avant l'intervention.
- Dans le cas particulier du nourrisson de moins d'un an : Il est impératif de respecter les consignes de jeûne ou de prise de liquide clair (eau sucrée, ou avec du sirop) données par l'anesthésiste.
- **A domicile**, votre enfant doit avoir pris un bain ou une douche la veille et le matin avec un savon que le chirurgien ou les infirmières vous auront conseillés lors de la consultation (pas de maquillage, de rouge à lèvres ou de vernis à ongles).
En effet, la peau et les muqueuses sont porteuses de bactéries: elles sont d'autant plus nombreuses dans les endroits chauds et humides (aisselles, nombril, pieds...).
Lors de l'intervention chirurgicale, elles peuvent pénétrer dans la plaie et provoquer une infection.



- Il est également nécessaire d'enlever les bijoux. Par contre votre enfant peut venir avec son doudou propre.
- Si votre enfant est malade ou s'il a de la fièvre, merci de prévenir le chirurgien ou le service de Pédiatrie soit par téléphone quelques jours avant ou dès votre arrivée.
- Sachez que plusieurs enfants sont programmés la même journée. Il y a un ordre de passage établi par le chirurgien, en règle générale du moins âgé au plus âgé. Pour une organisation optimale, nous vous demandons de venir au plus tard à 9h, car le service pédiatrie accueille d'autres enfants avec des maladies différentes nécessitant d'autres types de prise en charge.
- A votre arrivée, veuillez attendre dans la salle de jeux du service. L'auxiliaire de puériculture vous conduit à tour de rôle dans la chambre destinée à votre enfant. Il est pesé, mesuré, habillé . Elle relève sa température. Les parents ou le tuteur légal signent une autorisation de soins et d'anesthésie car votre enfant n'est pas majeur. Si une prémédication a été prescrite par le médecin anesthésiste, elle est donnée par une infirmière.
- Le premier enfant descend au bloc à 7h45.
A son départ, vous pouvez l'accompagner jusqu'à l'accueil du bloc.



Une fois l'intervention terminée:

L'enfant remonte dans sa chambre lorsqu'il sera réveillé et que sa douleur sera correctement calmée. Comptez 2 heures en moyenne.

L'équipe soignante assure la surveillance et les soins techniques prescrits. Elle répondra à vos questions et vous conseillera selon vos besoins et vos attentes.

Votre enfant peut boire et manger léger quand il veut. Lui seul le réclame. **Et l'autorisation ne sera donnée que par l'équipe paramédicale**. Ne pas lui donner de gourmandises dans le service.

Le chirurgien et l'anesthésiste confirmeront votre sortie. L'interne du service passe pour vous remettre les ordonnances de sortie si elles ne vous ont pas été remises lors de la consultation d'anesthésie.

L'ordonnance des antalgiques sera adaptée en fonction de la sensibilité de votre enfant à la douleur. Chaque douleur est différente d'un enfant à un autre.

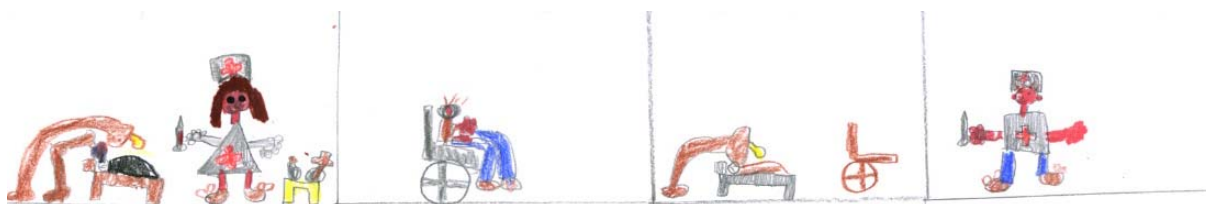
Un courrier sera envoyé à votre médecin traitant.

Pour le retour à domicile, 2 adultes dont 1 représentant légal doivent être présents dans le véhicule : l'un qui conduit et l'autre qui surveille l'enfant.



La sortie peut être reportée au lendemain matin à la demande de l'équipe médicale.

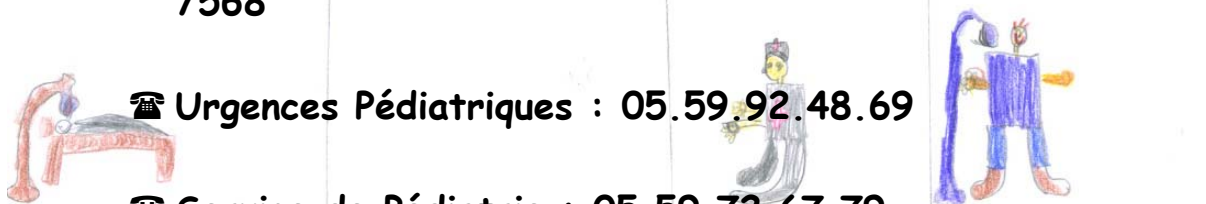
Les nouvelles vous sont exclusivement réservées. Nous ne les donnons pas par téléphone. Les autres membres de votre famille ou vos amis doivent se mettre en contact avec vous.



Après votre sortie, tout saignement, toute douleur, tout vomissement ou autre symptôme survenant à votre domicile, doit être signalé au service de Pédiatrie.



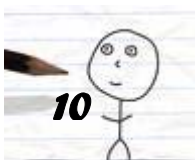
☎ Infirmière de soins ambulatoires du lundi au vendredi de 08h00 à 15h30 : 05.59.92.48.48 poste 7568

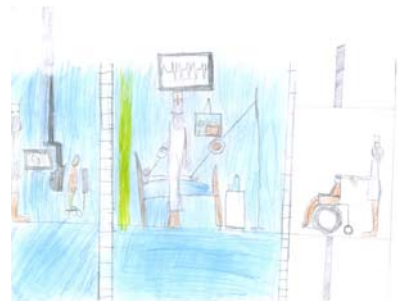
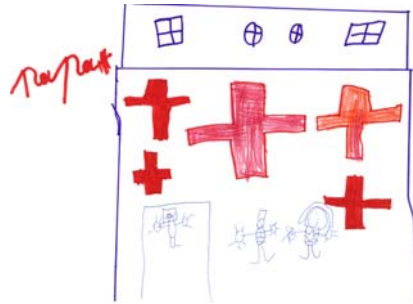


☎ Urgences Pédiatriques : 05.59.92.48.69

☎ Service de Pédiatrie : 05.59.72.67.79

☎ Si vous souhaitez plutôt parler à un professionnel, passez directement par le service de l'hôpital : 05.59.72.67.79





*Imprimerie du Centre
Hospitalier de Pau*

*Livret crée par l'équipe du
Service de Pédiatre
et la Direction de
l'Organisation de la Qualité et
de la Gestion des Risques et de
l'Administration du Patient.*

V.01 Dernière mise à jour
le : 17/06/2010.